

1^{er} CONTRAT CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE (CTEJ) DE LA MANCHE

Dans le cadre de sa politique de développement culturel portée par le service de la promotion du territoire, Saint-Lô Agglo souhaite favoriser **la démocratisation et l'accès à la culture dès le plus jeune âge**. C'est pourquoi, l'Agglo s'engage dans le **dispositif « Culture Territoire Enfance Jeunesse » (CTEJ) déployé par l'État** et signe le **1^{er} contrat de la Manche**.

PRINCIPES DU CONTRAT « CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE »

Le contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse » est un dispositif déployé par l'État qui est adossé à un diagnostic du territoire.

Les partenaires, signataires du contrat

- ✓ **L'État** : ministère de la Culture et ministère de l'Éducation nationale
- ✓ **Le Département de la Manche**
- ✓ **Saint-Lô Agglo**
- ✓ **La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche**

Durée du contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse »

Le contrat est signé pour **3 ans**.

Public cible

Les jeunes de 0 à 25 ans

Objectif

Permettre aux jeunes de **bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)**

LE CONTRAT CTEJ DE SAINT-LÔ AGGLO

La jeunesse et la dynamisation culturelle sont deux enjeux forts pour Saint-Lô Agglo, inscrits dans ses compétences et dans son projet de territoire tant sur le pilier de l'équilibre et de la solidarité territoriale que sur celui de l'attrait de nouveaux actifs.

Le contrat CTEJ va permettre la mise en œuvre d'**actions culturelles transversales** avec les partenaires institutionnels et associatifs **en direction du public jeune** du territoire au profit d'**un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité**.

Parmi, les jeunes de 0 à 25 ans, **une attention particulière sera portée** au public des écoles, établissements scolaires et structures éloignés de la culture et situés **en milieu rural**.

Les objectifs du contrat CTEJ en direction des jeunes

Le contrat CTEJ est un contrat-cadre. Chaque année un avenant précisera les priorités, les actions et le public cible.

- **Assurer un parcours culturel de qualité basé sur :**
 - La rencontre avec des œuvres, des artistes et des lieux
 - Les pratiques
 - Les connaissances
- **Articuler l'accès à la culture sur les différents temps** de l'enfant et des jeunes
- **Faire découvrir les richesses artistiques et culturelles du territoire**
- **Coordonner les projets d'action culturelle**

Le public cible

Tous les jeunes du territoire sont concernés. Des publics prioritaires sont définis chaque année avec les partenaires. **Pour la 1^{ère} année, deux publics** sont ciblés prioritairement : **les 3-5 ans et les étudiants**.

Rôle des partenaires

Saint-Lô Agglo : Coordination des actions, lien avec l'ensemble des partenaires et évaluation des actions

Département de la Manche : Soutien à la mise en œuvre du contrat CTEJ dans le cadre des financements des projets déjà accompagnés et mobilisation de ses partenaires culturels pour répondre aux appels à projet sur le territoire

Éducation nationale : Mobilisation et formation des équipes éducatives sur le territoire, accompagnement et évaluation des projets

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : participation financière et accompagnement des actions

Caisse d'Allocations Familiales : Soutien à la mise en œuvre du contrat CTEJ dans les initiatives favorisant l'éveil artistique dans les équipements déjà accompagnés et l'accès aux ressources culturelles

Financement du contrat CTEJ

20 000 € / an sur les 3 ans dont

- 10 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- 10 000 € de Saint-Lô Agglo

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr

